

CONDITIONS DE L'AUBRE
Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.
Le Bureau de l'Aurore est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf.



Six lignes et au-dessous, 1er. insertion 2s. 6c.
Chaque insertion subséquente 7d
Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion 3s. 4d.

Imprimé et publié par P. GINGOYARD Rue St. Amable

MEDICAMENTS FRANÇAIS

DEPOT A MONTREAL, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8 CHEZ LE DR. PICAULT.

SIROP DE LAMOUROUX. Pharmacie à Paris

Des observations nombreuses ont démontré son efficacité dans le RUME, les COQUELUCES, les QUINSES d'ASTHME, la PHRYSE, l'ÉCALME la TOUX et facilite l'EXPECTORATION.

LA PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE REGNAULD. Pharmacie à Paris.

Sirop de Digitalis de Lablony; Pharmacie à Paris.

Il est employé par tous les premiers médecins dans le traitement des maladies ORGANIQUES et FONGIQUES du CŒUR, ainsi que conté les HYDROÏSES diverses. C'est un calmant puisant dans les ASTHME, les Toux OPINIÂTES et les Pâles Ferrugineuses de Vallet et les Drapés et Pastilles au Lactate de Fer de Gélis et Conté.

SIROP TONIQUE ANTI-NERVEUX De J. P. LAROSE, Pharmacie à Paris

Spécifique de toutes les AFFECTIONS NERVEUSES Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les DYSPENSIES, les COLIQUES des viscères, détruit la constipation. Il abrège les convalescences.

ONGUENT CANET DE GIRARD Pharmacie, brécet de Roi, à Paris.

L'application de cet Onguent ebré de suite le douleur, les ANGES, PANARIS, elle guérit les TUMEURS FROIDES, les HEMORROÏDES, la TEIGNE et autres MAUX A LA TÊTE DES ENFANTS, les TUMEURS DU SEIN, etc. etc.

BAUME ANTI-PHLOGISTIQUE COMPINGT, Préparé par DUPONT Pharmacie à Paris.

Ce baume arrête de suite les pertes de sang des Plaies les plus graves, que les artères soient coupées ou non. Il guérit les CREVASSES AU SEIN des nouvelles accouchées. Tous les VIEUX ULCÈRES, les HEMORROÏDES, etc. etc.

PAPIER FAYARD ET BLAYN, Tous ceux qui s'occupent de la cure des pieds à PARIS, LONDRES, NAPLES et BERLIN, emploient de préférence ce papier pour la cure des cors, callus, de l'herpès, etc.

Les Rhumatismes, douleurs, irritation de poitrine, maux de reins, brûlures, etc. cèdent à son application. Il remplace les Ciroules avec avantage et coûte moins cher.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE D'AUCH, Brécet par ordonnance royale.

Ce médicament produit des effets merveilleux dans la GOUTTE dont il calme les plus violents accès en quatre jours.

Les Rhumatismes les plus vieux ne résistent pas à son usage.

BAUME RESOLUTIF DE DEIBL. Pharmacie à Paris.

Ce Baume qui ne s'emploie qu'à l'extérieur en friction, guérit les affections GOUTTEUSES et RHUMATISMALES. Il fortifie les nerfs et rend aux muscles toute leur souplesse.

GRAINS DE SANTE Du Dr. Franck.

Ces grains sont ARGENTÉS et n'inspirent aucun répugnance aux malades. Ils remédient aux MAUX D'ESTOMAC, chassent les VENTS PURIFIENT le sang, rétablissent l'APPÉTIT favorisent les DIGESTIONS. Ils remplacent avec avantage les Pâles de COFFÉE, de MORIS ou de FERRÉ, etc.

ELIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX. Du Dr. GUILLIE, préparé par DU-PONT, Pharmacie à Paris.

Toutes les maladies causées par les GLAIRES sont de son ressort L'ASTHME HUMIDE, la CO-

QUELQUE CATHARRHALE, 5 AIGREURS D'ESTOMAC, les SYMPTÔMES MIGRAINES JAUNISSE INDIGESTIONS des enfants, les VERTÈGES, les COLIQUES les DARTRES CLAIRES, les CATARRHE DE LA VESIE, L'APOPLEXIE ÉREUSE, les MALADIES LAITEUSES, etc. etc. Les Bouteilles sont accompagnées du traité des glaires de 60 pages.

Les MAUX vésicaux les plus invétérés sont guéris radicalement et en peu de jours par la :

CONCENTRÉE, préparée à la vapeur par BRETON, Pharmacie à Paris.

PAR LE ROB DE LAFFECTEUR. Pharmacie à Paris.

Les Capsules de Raquin au COPAHU purifiées sans odeur ni saveur.

PAR Les Pilules Napolitaines, &c. &c. &c.

Pour renseignements, Pamphlets, consultation &c. S'adresser au DR. PICAULT, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8. Le matin jusqu'à 8 heures, de 1 à 3 heures, P. M., le soir de 6 à 10.

A VENDRE. SUPERBES EMPLACEMENTS A BATIR SUR LES RUES, SHERBROOKE, METCALPE et Ste. CATHERINE.

LES PROPRIETAIRES de la PROPRIÉTÉ connue sous le nom de FERME McTAVISH sont prêts à disposer de la partie qui se trouve sur le côté Sud Est de la Rue Sherbrooke. Toute cette partie a été divisée en Lots de 72 x 150, 60 x 180 et 60 x 120 pieds. Les lots sur la rue Sherbrooke ont une profondeur de 150 pieds.

Ces LOTS, situés sur la partie la plus élevée et la plus salubre de la ville de Montréal, offrent aux Capitalistes, une occasion extraordinairement avantageuse, et certainement profitable de placer leurs fonds, et ceux qui cherchent une résidence permanente, une localité agréable et salubre, situés immédiatement au pied de la montagne de Montréal, et au Sommet de la Petite Côte qui conduit à la ville, ils auront nécessairement toujours une perspective délicieuse, et Pair le plus pur.

On observera, en examinant le plan qui se trouve au Bureau de Mr. J. Wells, Architecte, 47 petite rue St. Jacques, que chaque Lot a une entrée sur le derrière, par une petite rue, et est assez profond pour deux maisons Commodées; ainsi pour la Commodité des acquéreurs, on vendra des Demi-Lots.

Les Droits sur cette propriété ont été Commués, et elle se trouve déchargée de tous Droits Seigneuriaux, et autres charges de quelque nature que ce soit. Elle se vendra à des conditions libérales et faciles.

On donnera des Titres, d'une validité indubitable. Quelques uns de ces Lots seront mis en vente de temps à autre, à ENCAN PUBLIC et on annoncera dans les Journaux publics de cette ville, les jours des dites ventes. La première de ces Ventes aura lieu quelque un des premiers jours de Mai.

Pour plus amples informations S'adresser à JOHN WELLS, ARCHITECTE.

47, Petite Rue St. Jacques. Montréal, 12 Avril, 1845.

LES SOURCES DE VARENNES.

LES Soussignés infirmités respectueusement la public, que leur établissement, venant aux Sources de Varennes sera OUVERT pour la SAISON, le 10 du courant.

Il se sont bien occupés ce printemps à compléter différents arrangements sous la forme d'aménagements appropriés pour un tel établissement, qu'un peu plus facilement imaginer que d'écrire; en un mot, ils ont fait tout en leur pouvoir pour rendre les SOURCES DE VARENNES dignes d'encouragement, et les soussignés prennent beaucoup de plaisir à attirer l'attention du public à un des lieux pour l'eau très certainement des plus intéressants et des plus avantageux que l'on puisse rencontrer sur ce Continent.

Il ont également l'avantage de pouvoir annoncer qu'une des personnes de la Société résidera à Montréal pendant l'été pour occuper de la vente et de prompt livraison des EAUX, que l'on pourra se procurer au DEPOT, Grande rue St. Jacques, TOUTE FRAICHE DES SOURCES TROIS FOIS PAR SEMAINE.

WM. FILGHT, & CIE. 10 Mai 1845.

TRIBUNAUX.

SIRODIN DIT SIRODIN.—Ce gros garçon qui prend place sur le banc de la police correctif, avec un air aussi joyeux que s'il venait assister à une première représentation des Funambules, c'est Sirodin, connu dans tout son quartier sous le nom Sirodin, petit changement prévenu de voies de fait envers le sieur Saget, qui s'avance et expose ainsi sa plainte :

Faut vous dire que je suis faible et de mon état. Mais quand je n'ai pas d'ouvrage, je donne des cachets au bal des Trois-Grâces barrière Genelle. Un jour, je erois que c'était pitié un jeudi.....enfin, ce qu'il y a de sûr, c'est que c'était un lundi, ce gros jeune homme.....M. Sirodin.....

Le prévenu.—Dites donc, j'ai mille si vous voulez ne pas m'estropier? entendez-vous?

Le témoin.—Dame, s'est comme ça que je vous ai entendu nommer.....enfin peu z'importe. Le fait est qu'il est venu danser; mais auparavant, il avait si bien libéré dans la soirée, qu'il n'avait plus ni tête ni jambes, et qu'il avait en mesur, sous vos respect, comme un cochon qui cherche des truffes..... Mais, en revanche, il avait des poignets, et des solides, je vous en réponds.

M. le président.—Arrivez aux coups qu'il vous a portés.

Le prévenu.—Ne l'écoutez pas, c'est des bêtises.

M. le président.—N'interrompez donc pas; vous répondrez.....(au témoin) il vous a frappé?

Le témoin.—D'abord il ne l'a pas fait exprès.....il voulait poigner; mais au lieu de relever le pied en arrière, il l'a levé en avant, et je l'ai reçu tout entier dans moi. Oh! quel coup de pied! si je n'avais pas été retourné dans le moment, je le recevais dans le ventre.

Le prévenu.—Pourquoi que vous étiez là? c'était par votre place.

Le témoin.—Ma place est partout où j'entre vois des puehards qui peuvent troubler l'ordre et les bonnes mœurs de la société. Je lui fais des observations, en lui disant que c'est un maladroit, une grosse tête et un vilain animal.....Alors il se met à tonner sur moi et à tambouriner l'estomac et les côtés à grandissime coup de poing.....Il y allait; ce que c'était un plaisir à voir. Enfin, on l'arracha de dessus moi, mais il avait eu le temps de me détériorer si complètement, que je suis resté quinze jours sur le flanc avec des saignées, une garde-malade et des cataplasmes pour toute société.

M. le président.—Cet homme était-il dans un état complet divres.

Le témoin.—Ni plus ni moins qu'à l'ordinaire.

M. le président.—Comment il a donc l'habitude de se mettre dans cet état?

Le témoin.—Guère plus que tous les jours.....Mais faut pas l'y en vouloir; c'est par sa faute, c'est cela de la nature qui s'a trompé; elle a cru faire un homme et elle a fait un tonneau.

Le prévenu.—C'est faux! Qu'on demande à ma femme, qu'on demande à mon témoin.....Où est-il mon témoin? Ho! ho! père Poinsot!.....avancez donc un peu votre ici.

Le père Poinsot se présente; il déclare être marchand de vin, et s'écrie avant qu'on l'interroge: "Moi, d'abord, je ne sais rien, et je suis rien fâché d'être venu."

M. le président.—Nous savons que les marchands de vins sont toujours sourds et aveugle en pareil cas; mais faites bien attention à vous; nous avons des moyens de vous faire dire la vérité.

Le marchant de vin.—Je ne demande pas mieux; mais puisque je ne sais rien.

M. le président.—Ainsi vous n'avez pas vu Sirodin porter des coups à Saget?

Le témoin.—Ah ça, oui; je l'ai vu l'empoirer et taper dessus à grand, grands coups de poing; mais moi à tout, vrai, je ne sais plus rien.

M. le président.—C'est déjà quelque chose.....Savez-vous quel est celui qui a eu les premiers torts?

Le témoin.—Bien sûr que c'est Sirodin, mais je n'en sais rien, à vrai.

M. le président.—Le prévenu fréquente habituellement votre établissement?

Le témoin.—Je crois bien! v'là cinq ans.....est tout d'même unef mause patétique; et s'il supportait le vin aussi bien

qu'il le boit..... M. le président.—Quand il est ivre, c'est il quelleur, mauvaise tête?

Le témoin.—Oh! pour ça je n'en sais rien.....Il me paie bien, sans marchander, m'amène des amis; le reste n'est inférieure.

M. le président.—Sirodin s'enivre-t-il souvent?

Le témoin.—Je n'en sais rien, la, vrai.... peut-être une fois tous les jours.

Le prévenu.—Oh! père Poinsot, pouvez-vous dire des choses pareilles?

Le témoin.—Moi, mon garçon! Puisque au contraire, je me tue à dire à ces messieurs que je ne sais rien.

Le prévenu soutient qu'il a été frappé le premier, et qu'il n'a agi qu'en cas de légitime défense; mais il ne produit aucune preuve à l'appui de cette prétention, tandis que le sieur Saget exhibe un certificat de médecin qui prouve la vérité de sa plainte.

En conséquence, Sirodin est condamné à cinq jours d'emprisonnement et 50 francs de dommages-d'intérêts envers le plaignant.

LES SUPPLICES DE CLAIRVAUX.

Deux détenus de la maison de Clairvaux les nommes Joseph Remy et Noël Machy, âgés l'un et l'autre de 22 ans, condamnés à une peine d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires, tirèrent au sort à qui assassinerait un gardien de la maison où ils subissaient cette peine, afin que l'autre réputé son complice, fut envoyé au bagne, préférable à la maison de détention!

C'était un acte de dévouement à accomplir par l'un d'eux au profit de son camarade! Qu'importe! Le sort désigna Joseph Remy. Armé d'une barre de bois dite Chapeau de chasse et dont se servent les ouvriers pour la fabrication des tissus, Remy, qui travaillait dans un atelier de la maison de détention, en frappa le gardien Dormoy. Ce coup, porté sur la tête, devait briser le crâne du gardien; mais la violence en fut heureusement amortie, parce que la barre, en s'élevant, avait heurté contre la traverse d'un métier de tissage. Dormoy, étourdi et prêt à tomber, poussa des cris de détresse. En ce moment, un second coup violent le frappa à l'épaule droite; alors il fit volte-face et tira son sabre pour parer les nouveaux coups que Remy continuait à lui porter. Remy fut attentif à la tête et tomba par terre, et c'est ainsi que se termina cette lutte sanglante. Les blessures de Dormoy et celles de Remy avaient peu de gravité; quelques jours de soins ont suffi pour le guérir.

Mis au cachot avec Machy, Remy tenta de se détruire. Plus tard, il a prétendu que c'était Machy qui avait voulu le tuer, Machy a dit, au contraire, qu'il avait contribué à empêcher le suicide.

Ces deux misérables jeunes gens ont comparu le 12 mars devant la cour d'assises de l'Aube.

A l'audience, Machy nie l'horrible convention que son co-accusé atteste.

M. le président.—Cependant vous avez fait les vœux les plus complets à Clairvaux, quand vous avez subi un interrogatoire.

L'accusé.—Oui, monsieur; mais c'est parce qu'à Clairvaux, pour me faire parler, on m'a fait mettre au pilon.

M. le président.—Qu'entendez-vous par le pilon?

L'accusé.—C'est une corde avec laquelle on vous attache fortement les mains en fixant la corde à un crochet de fer ou pilon fiché dans le mur. Par ce moyen, on élève les bras au-dessus de la tête, de façon à ce que vos doigts de pied touchent à la terre. Quand vous êtes fatigué, vous restez suspendu par la corde qui enfle les chairs et vous fait beaucoup souffrir. (Sensation).—C'est pour cela que j'ai avoué et parce que j'en n'ai mangé de la table. A présent, je dis que je ne suis pour rien dans le crime. Seulement et en plaisantant, j'ai tiré à la courte-paille avec Remy.

Le gardien en chef de la maison, l'un des témoins, entendur, confirme ces déclarations. J'ai vu à décrier le supplice de la table, il s'exprime ainsi :

"La table est une pièce de bois de chêne épaisse percée d'un trou par lequel on passe la tête du détenu. Cette pièce de bois a environ 1 mètre 33 centimètres de diamètre et les bras du détenu peuvent en atteindre les extrémités. On fait marcher le détenu sous la surveillance d'un gardien chargé de veiller à ce que la punition n'ait pas de sui-

tes trop graves. Dans le mouvement de va et vient, le cou, le devant, les côtés et le derrière de la tête sont en contact avec les saillies de l'ouverture de la table." (Sensation.)

Me Argence, défenseur des accusés.—C'est le supplice de la cangus approprié aux maisons de détention; on reuse cite l'acquisition!

Déclarés coupables, les deux accusés sont condamnés, Joseph Remy, à la peine de mort, et Noël Machy aux travaux forcés à perpétuité. Tous deux entendent leur arrêt sans sourciller.

FREDERIC-LE-GRAND ET LA POLICE SECRETE.

Frédéric avait entendu vanter l'organisation et l'habileté de la haute police française; il avait appris qu'elle découvrait les secrets les plus cachés et en faisait tous les jours un rapport au roi. Qu'il y avait loin de son art, de sa rouerie à la candeur de la police de Berlin! Cette dernière avait peu de mouchards et d'espions à ses ordres, et son chef, M. de Ramin, n'avait d'autre mérite que celui de pouvoir retenir ferme à cheval, n'importe quand il était ivre, ce qui lui arrivait presque tous les jours. Frédéric le fait appeler dans son cabinet et lui dit:—Ramin, vous n'êtes qu'un âne, et que le d.....en porte votre police. Vous ne m'apprenez rien. Prenez donc exemple sur la police française; celle-là sait tout.

—Sire, répond M. de Ramin, je puis vous organiser une police comme celle du lieutenant de Paris; mais cela vous coûtera quelque chose.

—Et combien cela me coûtera-t-il?

—Sire, cela coûtera l'honnêteté et la loyauté de la nation; le père trahira et vendra son fils, le frère sa sœur, la femme son mari.

—Alors, répliqua le vieux Frédéric qui n'était cependant pas très-sentimental, j'aime encore mieux une mauvaise police et un peuple honnête, plutôt des mouchards que des friponneries. Allez, Monsieur Ramin, vous pouvez vous retirer; j'en ai pas de police accablée, entendez-vous!

UNE RESURRECTION MIRACULEUSE.

Un fait miraculeux, qui se serait passé dans l'église lyonnaise de Saint-Polycarpe, est raconté dans les termes qui suivent par le journal le Rhône; il s'agit d'une véritable résurrection :

"On se rappelle que le vénérable curé de Saint-Polycarpe, M. Gouciat, est mort il y a peu de semaines. Le clergé et les fabriciens de la paroisse, ayant fait embaumer son corps avec soin, demandèrent à le conserver dans l'église même, au lieu de le porter au cimetière. Cette permission ayant été refusée par l'autorité locale, on demanda au moins un sursis pour avoir le temps de recourir à l'autorité ministérielle. Le sursis fut accordé; mais la réponse négative et telle qu'on devait s'y attendre, étant parvenue de Paris, l'ordre fut donné de procéder à l'inhumation. Nouvelle demande de sursis pour préparer dignement la cérémonie. Le nouveau délai étant expiré, nouvelle injonction d'inhumer le corps et fixation de la fin de ce mois pour tout délai.

"On attendait; mais tout-à-coup, l'autorité reçoit l'avis que le corps du curé a été enlevé du cercueil.

"Un officier de l'état civil, accompagné d'agens de police, est envoyé sur le champ pour vérifier cette indication. Il requiert le suisse et le sacristain, et somme celui-ci d'ouvrir le cercueil. Le sacristain obéit avec hésitation: Sa main tremble en dévissant les clous. Cependant l'opération s'achève: le couvercle est donc levé, et l'on voit qu'il n'y a plus dans le cercueil qu'un lambeau de toile cirée. Le corps a bien réellement été enlevé. Qu'est-il devenu, et dans quel but l'a-t-on fait disparaître? Voilà ce qui excite maintenant la sagacité de la justice. Jusqu'à ce que les magistrats aient accompli leur mission, nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce fait. On a procédé sans égard à l'interrogatoire des personnes de qui l'on croit pouvoir obtenir les renseignements les plus sûrs; mais l'obscurité couvre encore toute cette affaire."

PENSEES DIVERSES.

Il n'est point de liberté possible pour ceux qui manquent de lumières et d'industrie; dont les mœurs sont faibles ou corrompues; qui ne savent pas faire piler leur force aux principes de la morale, et régler leur démarche sur l'équité.

L'homme raisonnable s'efforcera toujours d'un système de politique où le devoir ne sera qu'un corollaire du droit. Si vous désirez d'établir la liberté, ne séparez jamais les doctrines du droit de celles du devoir.

Si le respect pour le devoir n'existe point, les peuples, comme le prouve une trop funeste expérience, victimes de l'erreur, finissent toujours par perdre la liberté, par les moyens mêmes qu'ils emploient pour l'acquiescer et la conserver.

Les lumières des citoyens sont d'autant plus grandes qu'ils prennent leur source dans la morale; ils sont d'autant plus fermes que leur courage naît de leur intégrité.

La servitude marche de pair avec l'ignorance, le vice et l'injustice; ceux qu'ils assés changeraient vainement de place ou d'ordre dans la hiérarchie politique, ils retrouveraient partout les fers de l'esclavage.

Il n'est jamais dangereux d'inspirer l'amour d'arts utiles ou de vertus quelconques; en poussant le peuple dans les voies de l'industrie, comme de la morale, on peut s'assurer de le mettre sur le vrai chemin du bonheur et de la liberté.

Les privations, le dénuement, la misère sont trop souvent l'effet de la dépravation. Tout ce qui gêne le travail, attaque directement la morale. L'oisiveté mère du vice ne laisse à l'indigent d'autre ressource que le vol ou la mendicité.

Le besoin de la force morale augmente pour un peuple, à proportion des difficultés de la position dans laquelle la providence l'a placé; tandis que l'usage de la force physique fluit la plus souvent par devenir l'écueil sur lequel la puissance des plus grandes nations vient se briser.

On regrette dernièrement de ne pouvoir insérer dans L'Aurore quelques remarques du Times dont nous donnions quelque analyse. Nous devons témoigner le même regret dans le moment, par rapport à l'article éditorial d'hier relatif à la manière dont des feuilles Ex-Ministérielles ont traité Lord Metcalfe. En effet comme l'observe le Rédacteur, s'il n'était connu dans la postérité que sous les couleurs sous lesquelles elles le peignent, il serait un spécimen de culture morale un monstre, un ramas des plus grossières contradictions qu'il ne serait possible de retrouver chez nulle autre personne. Il serait "sage et fou tout ensemble, hypocrite et religieux, charitable et rempli de vanité, se trompant lui-même comme il trompe les autres; cherchant la popularité d'un côté, de l'autre témoignant le plus profond mépris pour les vœux du peuple." Entrez autres il est comparé dans ces feuilles à Charles Ier, comme à George III sous prétexte qu'ils étaient respectables sous le rapport de leur caractère privé, tandis que leur système était de despotisme. Comme l'observe le rédacteur ces deux remarques n'étaient deux monarques n'étaient pas d'une intelligence supérieure, tandis que les rédacteurs Ex-Ministériels n'oseraient pas refuser de reconnaître que les lumières de Lord Metcalfe sont à la hauteur de son caractère moral, lui-même d'un ordre supérieur et d'être un despote.

Il eût été bon d'ajouter que le despotisme ou la tyrannie, le goût pour l'arbitraire ne se trouvent presque jamais chez les hommes d'une haute intelligence. Qu'on se rappelle maintenant des sales injures, des grossières calomnies que L'Aurore n'a cessé de relever dans les feuilles Ex-Ministérielles contre Lord Metcalfe. L'éditeur d'une feuille de Québec a pu dernièrement pousser la brutalité jusqu'à lui prodiguer l'infamie à raison d'une indémité qui devait faire naître les sentiments d'une toute autre espèce, piler même jusqu'à lui faire un crime de ses vertus.

On ne croit pas devoir appuyer plus longtemps dans ce moment sur des déclamations qui ne devraient qu'inspirer le plus profond dégoût.

L'abondance des extraits que nous donnons dans notre numéro de ce jour, explique l'absence d'articles éditoriaux. Le statuto d'a présent est si véritablement stérile et la politique locale si nulle que nos lecteurs ne seront pas fâchés sans doute de nous y voir suppléer par un choix de variétés mille fois plus piquantes et plus aimables.

M. L'ÉDITEUR, Mon patriotisme ne va pas jusqu'à me persuader que, parce qu'un de nos petits chevaux peut dévancer quelque coursier de grande taille un jour, on doit préférer la petite espèce à la grande. Je pense de même que, quoiqu'une de nos petites vaches puisse donner beaucoup de lait, les grandes vaches anglaises doivent en général, avoir la préférence. J'ai pourtant moi-même une des premières qui me donne quinze pintes d'un lait fort gras par jour. Il s'en trouve une grande de race anglaise chez l'un de mes voisins qui, comme les grosses vaches de Normandie, dont les notes tirent leur origine, donne vingt quatre pintes d'un lait gras comme celui de la miennne, qui d'ailleurs n'est si petite que parce qu'elle n'a pas reçu dans sa jeunesse les mêmes soins que celle dont je viens de parler.

Je pense enfin que le cultivateur doit retirer plus d'avantage d'élever des bœufs qui peuvent doubler, même tripler le poids de ceux qu'il élève maintenant. Bien loin dès lors de mettre de l'honneur à détourner nos cultivateurs d'améliorer la race des animaux, tout ce qui se trouve d'hommes sages parmi nous, devraient s'efforcer de leur persuader d'y travailler, comme de changer leur système de culture, puisqu'ils pourraient par ce double moyen plus que tripler leurs profits d'économie rurale, comme le produit de tout leur genre de récoltes, légumes, fourrages et céréales; enfin nourrir un nombre d'animaux qui seraient pour eux la source de cette prospérité.

Je traversais l'autre jour une de nos paroisses où les terres surpassent en fertilité tout ce que j'ai jamais vu dans les diverses contrées que j'ai visitées. Ce n'était pas sans regret que je n'y voyais qu'un nombre exigé d'animaux, de vaches surtout dont la plus part avaient, suivant toute apparence, manqué des soins nécessaires, et n'étaient pas d'une espèce avantageuse. Des réflexions chagrines sur ce sujet m'occupaient quand je passai le long d'un vaste enclos qui se trouvait devant la maison d'un cultivateur, chez lequel rien ne paraissait différer de l'usage du pays, si ce n'est que je fus surpris du nombre de vaches assez considérable pour qu'il fut, par les traits, nécessaire de plusieurs engagées, ces vaches étaient dans le meilleur état possible, et de la grande espèce. Je dois dire aussi que tout dans l'état des clôtures, des bâtiments, comme de la maison, respirait l'ordre et la propreté.

Je demandai de suite à la première personne que je rencontrai, quel était le propriétaire, j'appris qu'il était d'un des Trois Royaumes venus s'établir depuis quelques années dans le pays. Je sus par d'autres réponses à mes demandes qu'il vivait dans l'aisance et tirait par une culture différente de celle de ses voisins, des produits qui l'enrichissaient, comme il doublait ses profits par la vente de son beurre et de son fromage, d'animaux qu'il élevait, surtout de cochons que la quantité des petits laits lui fournissait les moyens de nourrir en beaucoup plus grand nombre que ses voisins.

Par malheur il a trop peu d'imitateurs parmi les canadiens dans l'île de Montréal en particulier, dont les terres sont pourtant d'une si grande fécondité. Que de cultivateurs pourraient s'enrichir par un changement de culture, dont l'idée doit leur être étrangère faute d'éducation d'un côté, de l'autre parce qu'ils n'ont pas sous les yeux toujours de bons modèles, enfin par l'effet de l'apathie comme des préjugés résultant de vieilles habitudes devenues pour ainsi dire nationales.

Ce n'est pas sans plaisir en même temps qu'on peut voir depuis quelques années plusieurs de nos cultivateurs canadiens prendre enfin le parti d'imiter l'exemple d'étrangers qui s'établissent dans nos contrées, ce qui fait naître l'espoir qu'ils finiront par être pour eux d'heureux rivaux. Le vie n'est que la passion de la bassesse; le sentiment de l'émulation celui de l'honneur généreux.

J'aime à signaler les succès d'un de ces cultivateurs canadiens que je ne connais que par son nom de famille, celui de Robillard habitant de la paroisse de St. Anne de l'île de Montréal, partie dont les terres ne sont pourtant pas des meilleures du comté. J'mendais dire dernièrement que comme les deux cultivateurs étrangers il gagnés dernièrement dans l'Aurore. Il a trouvé l'art d'élever, de nourrir et d'engraisser des Bestiaux qu'il va vendre à la ville, et sur lesquels il fait des profits qu'il enrichissent.

Je dois dire aussi qu'à ma connaissance depuis quelques années plusieurs de nos cultivateurs ont retiré les mêmes avantages d'un changement dans la conduite de leurs travaux, ce que dans la manière d'exploiter leurs terres; enfin surtout du soin qu'ils donnent aux productions qui leur fournissent le moyen de nourrir un plus grand nombre de vaches, et de multiplier proportionnellement les profits de leur économie rurale.

Disons maintenant que ce n'est pas faute d'aptitude ni par l'effet des préjugés qu'établit l'ignorance, que les Canadiens ne font pas d'aussi rapides progrès qu'on pourrait le désirer, dans l'agriculture, comme dans quelques autres branches d'industrie. Le

meilleur preuve possible de la vérité de cette remarque, c'est qu'il a déjà eu d'exhortations d'individus qui sentent l'importance de voir le sort de l'habitant de la campagne s'améliorer, pour propager différents genres de perfectionnements, tel par exemple que l'augmentation graduelle de la culture de diverses espèces de légumes. L'habitude de semer des plantes garnies pour avoir d'abondants pâturages a bien d'autres analogues.

Par malheur nos cultivateurs ne peuvent lire ce qui se publie dans leur intérêt comme pour leur instruction sur ces matières. On peut dire dès lors que ce n'est pas leur faute de n'en pas profiter. Mais que dire de ceux qui, dans nos villes ou dans nos campagnes, jouissant de la supériorité des lumières, ont sans cesse avec eux des rapports, et cependant ne prennent aucun moyen d'exciter leur attention, plus que leur éducation, par rapport à des objets d'une aussi grande importance, non seulement pour le bonheur particulier des familles, mais pour l'avancement de la prospérité générale. Le plus noble usage qu'il pourrait faire de leur éducation serait d'engager leurs compatriotes à suivre un meilleur système de culture. On croit pouvoir dire qu'en général il ne soignent pas même à la formation de sociétés si propres à produire cet heureux effet. Vainement la législation vient d'adopter des mesures pour encourager par des dons de deniers publics ceux qui se réunissent dans ce but respectable, dont peut-être la province supérieure profitera d'une manière presque exclusive. Ce n'est pas la première fois qu'on parle de ce sujet dans L'Aurore on l'a fait même à plusieurs reprises. Il est difficile de s'expliquer qu'il n'ait pas trouvé d'écho sur cet article, plus que sur beaucoup d'autres d'une égale importance.

L. 15 Juin.

MONSIEUR LE REDACTEUR.—Je ne doute pas que ce ne soit pour vous un plaisir de faire connaître à vos lecteurs le fait suivant.

Les élèves du collège de St-Hyacinthe avaient formé entre eux une souscription pour fêter la St-Jean-Baptiste; mais aussitôt que la nouvelle de l'incendie de St-Roch leur a été connue, ils ont renoncé spontanément au plaisir que leur promettait cette fête, pour consacrer l'argent qu'ils y destinaient à secourir ceux des élèves du Séminaire de Québec qui, par suite de ce désastre, se trouvent maintenant dans les plus fâcheuses circonstances. La somme de trente-trois piastres, envoyée ici par eux dans ce but, a été reçue hier par M. le supérieur.

Cet acte de générosité fait certainement beaucoup d'honneur aux élèves du collège de St-Hyacinthe, et prouve, en même temps, avec quel bonheur on réussit à former le cœur de la jeunesse dans cette précieuse institution.

J'ai l'honneur d'être, etc., L. J. CASALEY, maître, Directeur du Petit-Séminaire de Québec, Québec, 11 juin 1845.

Un groupe se trouvait près d'un terrain demi-vacant sur lequel la conversation roulait surtout par rapport à l'heureuse spéculation qu'il serait possible de faire en l'achetant pour le bâtir. On s'étendait sur l'avantage qu'en retirerait le public, en particulier les citoyens de Montréal.

Un de ceux qui venait de témoigner le plus d'attachement pour le bien public, finit par déclarer qu'il s'engagerait volontiers dans cette spéculation, et demanda si l'on pensait que le propriétaire voudrait s'en défaire; quelqu'un répondit qu'il ne le croyait pas. Il répliqua qu'il était prêt à payer la valeur, spécifia même le prix qu'il consentirait d'en donner. Plusieurs parurent le trouver suffisant, pendant que d'autres dirent qu'ils ne pensaient pas que le propriétaire voudrait l'accepter. De ce moment la conversation s'anima, devint bruyante, prit même de la part de quelques interlocuteurs un singulier caractère d'amertume.

Entre bien d'autres choses, on demandait s'il se trouverait de la justice à faire refus d'offres aussi raisonnables, même généreuses. On ne fatiguera pas le lecteur du détail des propos échangés qui suivirent. On se contentera d'ajouter qu'à des remarques sur le droit de chacun de faire de son bien ce qu'il jugera convenable, de ces paroles, surtout le spéculateur, ami du bien public, répondirent sur un ton d'assurance dont les motifs pourraient se deviner qu'on trouverait bien le moyen de vaincre l'obstination de ce propriétaire, et de le forcer de vendre—qu'un surcroît de cotisations pourrait le mettre à la raison.

Cette espèce de morale ressemble à l'idée mise au jour qu'on pourrait établir la cotisation, non sur la valeur annuelle des propriétés foncières, mais sur une valeur éventuelle et purement d'opinion,—manière assez singulière d'entendre le bien public fort analogue, même semblable à celle qu'on voit régner parfois chez les nations dans les temps de désordre, où toutes les notions de morale se confondent.—Com.

Une comète assez brillante est maintenant visible dans la partie nord du ciel. M.

Hamel, l'inspecteur de la cité, la vit pour la première fois à l'œil nu lundi soir, 9 du courant, vers 10 heures; sa position alors lui parut être à peu près nord 5 degrés ouest, élevée d'environ 10 degrés sur l'horizon. Mercredi soir, 11 du courant, il l'observa encore avec un théodolite, et obtint les résultats suivants:

Temps, — 10h. 34m., haut. 70 15', azim. N. 260 O. 10h. 53m., " 50 50, " N. 230 O. Canadien.

Le feu continue ses ravages autour de nous. Avant-hier il a consumé les bâtiments de M. Jean Martel, un respectable industriel habitant de Charlesbourg, connu de tout le monde à Québec où il approvisionne de viandes et autres denrées un grand nombre de familles qui se confiant dans sa probité le chargent de faire leurs achats.

Avant-hier aussi le feu s'est mis par un trou de tuyau, dans le grenier de la maison d'un nommé Couture, rue Saint-Olivier, faubourg Saint-Jean. Heureusement on s'en est aperçu à temps, et l'on est parvenu à l'éteindre en coupant quelques pièces de bois entassées.

Le feu s'est déclaré hier à midi dans l'un des appartements supérieurs de l'ancien parlement, au-dessus de la bibliothèque. C'est avec beaucoup de difficulté qu'on n'a pu réussir à l'éteindre. Tous les effets destinés aux incendiés et qui sont déposés dans cet édifice auraient pu ainsi être détruits si le feu avait fait plus de progrès.

Tous les jours depuis la catastrophe du 28 mai, il y a eu un ou plusieurs commencements d'incendie en différents quartiers de la ville, et les citoyens que le feu a épargnés sont constamment dans de vives inquiétudes. On verra par le compte-rendu de ses séances, que le conseil de ville a adopté quelques mesures pour la prévention des incendies; mais ces mesures seront inefficaces sans la plus grande vigilance et les précautions les plus soignées de la part de habitants.—Ibid.

Noyé le 10 courant, vis-à-vis St-Augustin, Elié Darveau, maçon de la Pointe aux Trembles, district de Québec. Si quelques personnes en avaient connaissance, elle obligerait beaucoup sa famille en donnant avis à M. P. de Courval, curé de la Pointe aux Trembles, afin de lui faire donner la sépulture en sa paroisse. Voici son signalement: il était habillé en gilet de drap brun, veste de drap vert, culotte de drill gris, demi-bottes françaises, chemises de coton barré, cravate de soie noire, taille d'environ cinq pieds et demi, cheveux noirs; il avait sur lui en argent environ 15 shellings.—Ibid.

M. Cimon, de la Malbaie, a chargé M. le maire de souscrire, pour lui, £15 en faveur des incendiés. M. Cimon avait déjà envoyé des effets dans une goëlette.

Les souscriptions à Montréal se montaient lundi à £252-2-7. On croit qu'elles atteindront le chiffre de £10,000. Une collecte spontanément faite à Terbonne dimanche a produit £56-16-8.—Canadien.

Table with 2 columns: Name and Amount. M. le maire vient de recevoir trois mille louis du comté central de Montréal. Hier on a reçu de St. Antoine de Tilly £17 0 0, St-Croix £25 0 0, St-Joachim £3 15 8, L'Ange-Gard £3 0 7, St. Jean de l'Île £1 0 7, Total £50 0 10.

Ibid. Le lord évêque de Montréal a reçu du révérend W. Anderson, recteur de Sorel, la somme de £25 avec quatre caisses et un paquet de hardes et linge de lit, provenant de contributions de ses paroissiens pour soulagement des incendiés.—Ibid

M. Charles-Félix Ayiwim, ci-devant de Québec, maintenant de Boston (Massachusetts), a transmis au trésorier du comité général la somme de £25 pour le même objet.—Ibid.

Reçu de la paroisse de St-Paschal le 9 juin: 250 minots de patates, 47 quintaux de farine, 1 quart d'œufs, 1 caisse de savon, 5 boîtes de linge de ménage, etc., etc., 3 quarts de hardes, etc., etc., 40 poches faits, 1 lot de linge. Et de plus, à recevoir: Vache, moutons, etc., etc.—Ibid.

Voici l'adresse de la part des habitants de Québec, à ceux du Royaume-Uni et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, dont nous avons parlé comme ayant été soumis au comité général de secours pour les incendiés. Nous en empruntons la traduction au Journal de Québec.

Aux habitants de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des colonies Anglaises de l'Amérique du Nord.

Jamais, nous le croyons, aucune ville du continent américain n'a éprouvé une si immense calamité que celle qui forces les ha-

bitants de Québec de faire appel à la sympathie de leurs co-citoyens. Un tiers de l'étendue de la ville, et le plus populeux, couvrant l'espace d'un mille de long sur un demi-mille de large, maintenant réduit en ruines; 1,650 maisons, deux églises, un grand chantier de construction de navires, plusieurs chantiers de bois et quais réduits en cendres; plus de 12,000 personnes privées en quelques heures de maisons, de demeures, de nourriture, de vêtements, de lits, et de moyens pour se les procurer, excepté par le travail de leurs mains. Cette simple esquisse de la dévastation dont nous avons à vous rendre compte pourrait suffire; mais on peut ajouter quelque particularité.

A 11 heures, le matin du 28 mai, le feu prit dans le faubourg St. Valier de Québec, feu qui se répandit immédiatement dans le faubourg adjoignant de St-Roch, bâti presque en entier en bois, et rempli de monde; de là au faubourg St-Jean, placé au dessus du premier, et en peu d'heures se rendit à l'extrémité ouest de la Basse-ville, en consumant les chantiers de bois et les quais. Poursuivies par un vent de tempête, les flammes s'élevaient plus qu'elles ne se communiquaient, non pas tant d'une maison à une autre que d'un carré de maisons à un autre carré, saisissant plusieurs points éloignés à la fois, de sorte que ceux qui laissent leurs maisons en sûreté à une extrémité du faubourg pour aller à la distance d'un demi-mille, à arrêter les progrès de l'incendie, étaient soudainement rappelés pour essayer de sauver leurs propres demeures.

Aucun pouvoir humain n'était capable d'arrêter la conflagration; elle s'avancant avec tant de rapidité, qu'on ne pouvait sauver que très peu d'effets des maisons, et que souvent on ne savait sa vie qu'à grand difficulté. Plusieurs ont été surpris par les flammes et y ont péri. Il s'en est même avec une fortune relative, le fruit de plusieurs années d'industrie et d'économie, se sont trouvés dans un état de destitution avant que la nuit se soit reformée sur eux.

Un million de louis ne compenserait pas en plusieurs années la valeur de la propriété détruite; il n'est pas non plus facile de donner maintenant une estimation exacte de l'écroule de la colonie. Une portion de la population sur laquelle ils tombe plus immédiatement, consistant principalement de Canadiens d'origine française, se portaient par le travail de leurs mains, et son maintien hors d'emploi par la destruction des manufactures et autres établissements d'affaires, où ils trouvaient à s'employer, ou par la destruction simultanée de la propriété de ceux qui étaient en meilleurs circonstances, et qui eussent pu les employer ou les soulager. Toutes les classes de la société ont, directement ou indirectement, souffert de cette immense calamité. Depuis la haute fonctionnaire publique jusqu'à celui qui n'a pas un chez soi, tous en sentent les effets. Ses ressources de tous pour procurer du soulagement ne sont pas comparables aux pertes; et, disons-le, les ressources de tout pays comme le nôtre sont insuffisantes pour un pareil malheur, dans ses meilleures circonstances. Pas un dixième de la perte n'a été couvert par les assurances, et une grande partie de cette perte couverte était assurée à l'Assurance Mutuelle qui se trouva dans le faubourg détruit, dont tous les moyens sont partis de la rue commune. En peu de mois l'hiver ajoutera ses rigueurs à la destitution de cette multitude sans toit pour se couvrir; et les canaux ordinaires d'emploi, étant alors fermés, la navigation terminée pour six mois, et le cours ordinaire de communications et de soulagement, où le moyen d'échapper à cette scène de misère et de détresse, la sévérité de la saison complétera ce que la rage des flammes a commencé, tandis que dans le même temps il y a fortement raison de craindre comme il est arrivé dans d'autres circonstances d'un pareil désastre, que la calamité ne s'aggrave par la peste, produite par la pauvreté et la détresse, pressées en un lieu étroit.

C'est sous ces circonstances que nous faisons appel à nos co-citoyens de la métropole et des colonies anglaises, pour qu'elles viennent à notre aide; mais nous ne faisons pas cet appel sans avoir nous-mêmes fait tous nos efforts pour alléger la misère qui nous environne. Le lendemain de la conflagration, £7,000 ont été souscrits en une heure, à une assemblée publique de nos concitoyens; et près de £4,000 ont été depuis collectés parmi nous. Notre cœur cité de Montréal a libéralement secondé nos efforts par des souscriptions qu', avec une avance de la part du gouvernement provincial de £2,000, s'élevèrent proportionnellement à la somme de £10,000. Toutes les paroisses du pays ont également montré leur esprit de libéralité et leur charité chrétienne en donnant des secours considérables en vêtements, nourriture et argent, qui parviennent chaque jour à Québec, à un état de la population agricole à été dans ces derniers temps dans un grand état de dépression, par suite de saisons défavorables et autres circonstances adverses. Mais les faits et les considérations que

